



L'Association Chantal Mauduit

Historique

L'alpiniste Chantal Mauduit (24 mars 1964 - 13 mai 1998), a été initiée à la montagne à 15 ans. Toute jeune déjà, elle gravit les parois les plus difficiles des Grandes Classiques dans les Alpes (face nord des Grandes Jorasses). La passion la gagne aussitôt. En 1992, Chantal entreprend de réaliser son rêve : gravir dans l'Himalaya, et sans oxygène, les 14 sommets de plus de 8000 mètres. Elle atteint en 1992 le sommet du K2 (8611 m), en 1993 le Shisha Pangma (8046 m) et le Cho-Oyu (8201 m), en 1996 le Lhotse (8516 m), réalisant ainsi une première féminine, et le Manaslu (8163 m), et en 1997, le Gasherbrum II (8035 m). En 1998, Chantal et son ami sherpa Ang Tséring disparaissent sur les pentes du Dhaulagiri au Népal. Afin de perpétuer l'action de Chantal en faveur des filles au Népal, une association a été fondée pour améliorer leurs conditions de vie et plus particulièrement leur scolarité.

L'école à Godavari

Liée par convention au Ministère de l'Education Nationale Népalais, l'école a ouvert ses portes en 2001 à Katmandou puis a déménagé à Godavari en décembre 2012. Elle est située à 13 km de la capitale, dans un endroit calme entouré de verdure, bien loin de la pollution. La superficie des bâtiments nous permet de recevoir 200 élèves.

L'objectif de l'école n'est pas seulement d'accompagner les enfants dans leur scolarité, mais aussi de former les enseignants et le personnel à une pédagogie active, en fournissant aux pensionnaires tous les moyens pour optimiser leur développement.

Les élèves sont issus de milieux défavorisés ou des castes les plus basses, tels les Intouchables, ou ont vécu des situations familiales très instables, voire désespérées.

Outre l'amour immense qu'elle portait à la montagne, Chantal vouait une véritable passion à l'art, sous toutes ses représentations : poésie, chant, musique, peinture, danse. Pour respecter ces valeurs, nous essayons d'offrir aux enfants, en plus des programmes scolaires obligatoires, une initiation à divers domaines artistiques. C'est ainsi que des cours de musique, de chant, de danse et d'arts plastiques sont proposés en fonction des possibilités. L'enregistrement d'un CD conçu et réalisé à Katmandou a concrétisé cette volonté. Ce disque interprété par nos élèves, comporte deux chansons, dont l'une dédiée à Chantal, et suscite émotion et admiration par sa qualité artistique. Il est disponible auprès de l'Association à Paris.

Le siège à Paris

La structure est intégralement financée par les dons des particuliers ou des entreprises, les parrainages et les droits des livres ou images. A Paris, l'équipe est entièrement constituée de bénévoles. Elle recherche les financements, assure le contrôle et la gestion financière de l'école ainsi que les relations avec les parrains et les donateurs. Les dons et les parrainages permettent de couvrir l'ensemble des frais relatifs à la scolarisation et à l'hébergement (locaux, équipements, travaux d'entretien, frais de scolarité, matériel scolaire, repas, habillement, soins médicaux) et de rémunérer l'équipe pédagogique et d'encadrement népalaise, composée de 35 salariés (directeurs, enseignants, surveillants, cuisiniers et femmes de ménage.)

Si vous souhaitez nous accompagner pour qu'ensemble nous puissions continuer à aider ces enfants, vous pouvez parrainer un enfant - seul ou avec d'autres parrains – ou bien verser des dons ponctuels ou réguliers et devenir parrain de l'Association.



Le parrainage d'enfants

L'école « Chantal Mauduit Academy », créée en 2001, prend en charge et scolarise des enfants népalais, en priorité des filles, issues de milieux défavorisés ou des castes les plus basses.

Elle accompagne les enfants de l'école primaire (classe 1) jusqu'à l'obtention du SLC (classe 10), l'équivalent du baccalauréat en France. Le but de l'école est de procurer à ces enfants tout le « bagage nécessaire » pour qu'ils puissent devenir responsables, autonomes et subvenir personnellement à leurs besoins, après l'obtention du diplôme.

Parrainer un enfant, c'est lui offrir un épanouissement dont il serait privé sans votre soutien. Vous représentez pour lui **un espoir immense** : l'espoir de grandir normalement, en bonne santé, et d'être éduqué tout en continuant à vivre dans son environnement.

Le parrainage couvre la location des locaux, les équipements et les travaux d'entretien, les frais de scolarité et le matériel scolaire, les repas, les frais hébergement, l'habillement, l'enseignement artistique et les loisirs, ainsi qu'un suivi médical régulier et les soins nécessaires. L'encadrement des enfants est assuré par une équipe népalaise salariée, composée d'un directeur, d'enseignants, de surveillants, de femmes de ménage et de cuisiniers, régulièrement épaulée par des bénévoles français effectuant des missions au sein de l'école.

Votre parrainage **rend cette prise en charge possible** et assure à votre filleule de pouvoir **vivre et étudier dans des conditions normales**.

Dès que vous concrétiserez votre projet, nous vous enverrons un dossier complet vous présentant l'enfant, l'école et le travail de l'association. Si vous le souhaitez, vous pourrez alors instaurer une correspondance avec lui. Nous vous informerons régulièrement de son évolution personnelle et scolaire. Ainsi, **vous le verrez grandir, apprendre, s'épanouir et constaterez concrètement l'effet de votre soutien**. Petit à petit, l'échange de courrier vous permettra de tisser de véritables liens. Et si vous avez envie de lui rendre visite au Népal, l'école Chantal Mauduit vous ouvrira ses portes pour une rencontre avec votre filleule et l'équipe pédagogique. En revanche, le règlement intérieur interdit au parrain d'emmener l'enfant hors de l'école sans être accompagné par un membre de l'équipe d'encadrement népalaise.

Parrainage entier ou partagé

Pour permettre au plus grand nombre de s'associer à notre action, nous avons mis en place deux formules : le parrainage entier qui correspond à la prise en charge financière d'un enfant par un seul parrain, et le parrainage partagé qui réunit plusieurs parrains autour d'une même filleule et diminue ainsi votre engagement mensuel. Vous pouvez choisir des proches pour vous accompagner dans ce beau projet ou nous laisser le soin de trouver les autres parrains pour vous. Quelle que soit la formule retenue, les liens avec votre filleule sont les mêmes.

Nous attirons votre attention sur le fait que votre décision implique un engagement sur la durée auprès de votre filleule afin d'assurer le suivi de sa scolarité. En revanche, si des motifs personnels ou professionnels vous empêchaient d'honorer votre engagement, vous pourriez, bien entendu, l'interrompre temporairement ou définitivement.



Formulaire de parrainage

Merci de compléter et de renvoyer ce document à l'adresse suivante :

Association Chantal Mauduit
5 rue de Charonne 75011 Paris

- Je souhaite parrainer un enfant en parrainage entier.
Je m'engage à payer 90 euros par mois
- Je souhaite parrainer un enfant avec un autre parrain dans le cadre d'un parrainage partagé.
Je m'engage à payer 45 euros par mois
- Je souhaite parrainer un enfant avec trois autres parrains dans le cadre d'un parrainage partagé.
Je m'engage à payer : 25 euros par mois

J'ai connu l'association Chantal Mauduit par

Les dons versés donnent droit à des déductions fiscales. Chaque année, vous recevrez votre reçu fiscal attestant du montant de vos dons et de votre parrainage.

Cette réduction s'élève à 66% du montant du parrainage et/ou du don dans la limite de 20% du revenu imposable (article 38 de la loi n°2007-1199 du 10 août 2007).

- Je réglerai par **prélèvement automatique** mensuel, **je joins le document bancaire pour prélèvement automatique**

- Je réglerai par **chèque bancaire**

- mensuel
- trimestriel
- annuel

libellé à l'ordre de "Association Chantal Mauduit", je joins un chèque de..... euros correspondant au(x) mois de

Nom :
Prénom :
Adresse :
Tél domicile :
Tél Portable :
Tél pro :
Email :
Date :

Signature

:

